

Affaire suivie par :
Nelly Grguric
Tél : 03 86 62 00 71
Mél : secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube

89300 JOIGNY

Auxerre, le 28 janvier 2022

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : stages de réussite des vacances d'hiver

Dans votre école un ou des enseignants volontaires vont intervenir pendant les vacances d'hiver pour conduire un stage de réussite à destination des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ayant des difficultés en français et/ou mathématiques.

Les séances auront lieu du lundi 21 février au vendredi 25 février 2022 à raison de trois heures par jour, le matin (en présentiel).

Je vous demande de bien vouloir communiquer :

- votre intention d'organisation de stages pour le lundi 07 février 2022,
- les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, horaires, renseignements d'urgence, consignes de sécurité, etc.) avant les vacances.

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Nicolas Briolland



Pièces jointes :

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse à vous remettre complété
- une fiche-élève (bilan de compétences) et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage (ces documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).